

N°1259 - OCT 2021

NISMES - CENTRE DES SENIORS DE VIROINVAL - DÎNER BEAUJOLAIS DU 18 NOVEMBRE 2021 - SALLE ESPOIR ET FRATERNITÉ

Réservations souhaitées avant le 9 novembre 2021 via 060/30.36.54
ou 0478/79.35.55

Menu au prix de 26€/personne

- Apéritif / Velouté Agnès Sorel
- Palette de nos entrées de chasse, sa confiture d'oignons et son toast
- OU** Croustade de saumon rose ostendaise
- Dos de cabillaud aux crevettes et ciboulette et ses frivolités **OU**
Suprême de pintadeau aux raisins de muscat et sa jardinière
- Buffet fromages / Tarte aux pommes flambées au Calvados **OU** Dame
blanche

**Animation musicale assurée par Salvatore. Transport gratuit unique-
ment sur demande**

Horaires pour l'autocar : 11h: Oignies (église) - 11h05: Oignies (douane)
- 11h10: Le Mesnil - 11h20: Najauge (pompe à essence) - 11h25: Mazée
(Place du Bucq) - 11h30: Treignes (gare) - 11h35: Treignes (église) -
11h40: Vierves
11h50: Olloy
Les villages de Dourbes et Nismes seront assurés par une camionnette
sur demande

CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2021

Séance qui aura lieu à 19 heures au Centre Culturel Action Sud, Rue
Vieille Eglise, 10 – 5670 NISMES
Consultez l'ordre du jour via le site internet communal :
www.viroinval.be

CIMETIERES DE L'ENTITÉ – SÉPULTURES À RENOUELER

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous arrivent à
expiration (Courant 2022-2023). Si vous souhaitez renouveler certaines
d'entre elles, veuillez vous adresser au service Affaires générales afin
d'obtenir les renseignements complémentaires.

Toutefois, nous vous informons que les sépultures « Champs communs
» ne sont pas renouvelables et feront l'objet d'une désaffectation après
le délai légal d'affichage.

Contact : Madame Caroline MAGAIN 060/31.01.76
caroline.magain@viroinval.be

CIMETIERE DE LE MESNIL

- 4 BRES Albert
- 7 WALTHER Arthur – PATEET Emile
- 8 POLASTER Maurice dit Georges - MASSY Germaine

CIMETIERE DE DOURBES (ANCIEN)

- 7 HENNAUX Emile – DARDENNE Germaine
- 75 ROULIN Emile - BENOIT Ida
- 103 NOEL Ernest - HURION Nelly
- 107 THERASSE Louis
- 151 DOGNY Jules - JACMART Rose

CIMETIERE DE NISMES (AINSEVEAU)

- 44 BOSSUYT Jeannine
- 45 CULOT Michel
- 46 FONTENELLE Vivian
- 47 PARDAEN Albert



CÉRÉMONIE DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

LE JEUDI 11 NOVEMBRE 2021

14h30: Office religieux à l'église de Nismes

15h15: Rassemblement devant l'église

15h30: Cérémonie en présence des Autorités communales Place
Châtillon - Participation des enfants des écoles, des Fanfares Royales
de Nismes

ACTIVITÉS MÉMORIELLES

*En partenariat avec le Ciné Chaplin de NISMES et l'aimable participation
de nos bénévoles de la plateforme citoyenne au CINE CHAPLIN DE NISMES
Rue Vieille Eglise 20*

16h30 : PROJECTION DU FILM « 1917 » de Sam MENDES

18h30 : CONFÉRENCE « *Sortie de l'enfer* » par Hugues WENKIN, animée
par Madame Annie DELFOSSE, membre de la plateforme citoyenne
*Si au début du xxe siècle les milieux militaires rejettent en bloc l'idée d'un
véhicule blindé armé, la Première Guerre mondiale permettra toutefois aux
visionnaires de s'imposer. En août 1914, l'armée belge est la première à
déployer avec succès des auto-blindées, mais c'est aux Britanniques que
revient le droit de revendiquer la paternité du tank. Personne ne peut effec-
tivement contester que les engins chenillés, qui s'élancent pour la première
fois au combat en septembre 1916, sont le fruit de l'ingénierie anglaise.
Les Français les imitent quelques mois plus tard, après avoir perdu trop
de temps dans des projets abracadabrants. L'Allemagne, misant plus sur
les améliorations des tactiques d'infanterie, mettra trop longtemps à se
rendre compte que le char est devenu, avec l'avion et le sous-marin, l'une
des trois composantes de la guerre moderne. Pour raconter l'histoire des
premiers tanks, chars et autres Sturmpanzer, le conférencier explorera trois
points de vue : l'aspect militaro-industriel, la vision anthropologique et le
contexte d'emploi opérationnel.*

Monsieur WENKIN est ingénieur, historien et conférencier.

Réservation obligatoire pour le film et la conférence via 060/31.00.42
ou via leilla.meddouri@viroinval.be **pour le 5 novembre au plus tard**

DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le 29.10.2021: Nismes - Abannets

Le 30.10.2021: Le Mesnil / Oignies Est - Flache Joncart / Nismes - Mousty
/ Oignies - Les Alysses

Le 01.11.2021: Treignes - Bruyères / Le Mesnil - Frasnoy / Nismes -
Batterages

Le 06.11.2021: Olloy Est - Chemin du Bassin / Oignies Nord / Oignies
- Hamérienne / Oignies - Broctée / Le Mesnil - Oignies - Ville d'Arlon -
Risque - Tout

Le 07.11.2021: Olloy Est - Chemin du Bassin / Oignies Nord / Oignies
- Domaniale

N° 1259 - OCT 2021

SERVICE DE BROYAGE À DOMICILE

Suite à vos travaux de jardinage, vous avez de nombreuses branches dont vous voudriez vous débarrasser ?

Une solution : l'Administration communale de Viroinval vous propose son service de broyage à domicile.

Le broyage aura lieu les jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021 de 08h00 à 16h00 et, si nécessaire, le samedi 27 novembre 2021 de 08h00 à 12h00

Où faire votre réservation ? Au service technique communal des travaux - Contact 060/37.00.60 de 8 à 12 h et de 13 à 16h.

Les dernières réservations sont fixées au mercredi 24 novembre 2021, jusqu'à 12 h.

Tout renseignement technique peut être obtenu à ce même numéro.

Rappel des modalités:

- 1) Les prestations de broyage sont gratuites mais limitées dans tous les cas à une demi-heure par site privé.
- 2) Ni le personnel ni le matériel de la Commune ne pourront pénétrer dans une propriété privée.
- 3) Les branchages devront être placés le plus près possible de la voie carrossable mais pour des raisons de sécurité sans entraver la voie publique.
- 4) Seules les branches coupées dans l'année seront traitées ; les déchets verts au stade de putréfaction ne seront pas acceptés. Le diamètre des branchages ne pourra excéder plus de 8cm. Les troncs et les racines seront donc exclus. L'herbe, le lierre, les orties, les épines ou autres plantes grimpantes ne seront pas considérées comme branchage. Tout élément étranger (métal, plastique) devra être enlevé de chaque branchage.

Le gravier, les petits cailloux sont également exclus.

- 5) Le broyage ne s'effectue plus sur partie privée mais sur la voirie publique (généralement le long de l'habitation du demandeur).

Il se peut que la voirie soit souillée par des résidus de broyat restés à l'endroit où le broyage des branches a été réalisé par les ouvriers communaux.

Si c'est le cas, et conformément au Règlement général de Police administrative en application à ce jour, le demandeur devra obligatoirement veiller au nettoyage de la voirie bordant son habitation.

- 6) Le broyat pourra être conservé si vous en faites la demande lors de l'inscription.

- 7) Si pour une raison quelconque, le service n'a pas été rendu le jour déterminé, les bois devront être enlevés afin de ne pas perturber la circulation des piétons et véhicules.

- 8) Le bois destiné au broyage ne pourra provenir d'une exploitation commerciale.

- 9) Les branches qui ne seront pas traitées par la Commune devront être enlevées par le riverain puis amenées au parc à conteneur où des branchages y sont régulièrement broyés. Le broyat obtenu est mis gratuitement à votre disposition.

Nous vous demandons simplement de vous servir raisonnablement pour que le maximum de personnes puisse en profiter.

AVIS DE MANOEUVRES MILITAIRES SUR L'ENTITÉ

Du 06 au 07 décembre 2021

Description de l'exercice: Exercice de lecture de carte à pied

Organisation: SFG



RELEVÉ DES INDEX D'ÉLECTRICITÉ SUR L'ENTITÉ DE VIROINVAL

Un changement d'importance dans les gestions des procédures en matière d'énergie s'effectue avec une transition sur une plateforme fédérale au 01.11.2021

A titre exceptionnel, l'AIEG procédera aux relevés annuels des compteurs d'électricité entre le mercredi 13 et le vendredi 29 octobre 2021.

Les relevés seront effectués par des agents de l'AIEG dans les villages de NISMES, OLLOY-SUR-VIROIN et OIGNIES.

Pour excécuter ces relevés, les agents de l'AIEG devront accéder aux branchements et donc pénétrer dans les immeubles.

L'AIEG invite donc chaque habitant à bien vouloir prendre toutes les dispositions pour que l'accès aux compteurs soit possible au cours de cette période.

L'AIEG attire votre attention sur le fait que leurs agents sont susceptibles de se présenter tant en journée, qu'en soirée et les samedis. **Ceux-ci seront en possession d'un badge d'identification avec une photo au logo de l'AIEG.**

En cas d'absence, l'AIEG invite les habitants à renvoyer la carte déposée par les agents à l'adresse: AIEG, Rue des Marais, 11 à 5300 ANDENNE.

Il est également possible de déclarer son index via www.aieg.be

Dans les autres villages, un courrier sera adressé à l'ensemble des habitants avec un talon réponse invitant les citoyens à retourner les index au plus tard pour le 29 octobre 2021.

Durant cette période, les relevés peuvent également être transmis via www.aieg.be

ATTENTION, aucun index ne pourra être communiqué par téléphone et ce, dans le but d'avoir une traçabilité de ceux-ci en cas de contestation. D'autre part, en raison de ces modifications de gestion, **il est impératif que les index soient communiqués avant le 29 octobre 2021.**

Tout index reçu après cette date aura fait l'objet d'une estimation automatique de la consommation 2021 et une rectification éventuelle de celle-ci devra être effectuée par la suite.

LA MOBILITÉ À OLLOY-SUR-VIROIN, ÇA VOUS PARLE ?

Mobilité active, stationnement, vitesse, aménagements, nouveaux règlements, alternatives aux transports en commun, responsabilités, etc.

L'Administration Communale propose aux habitants d'OLLOY -SUR-VIROIN de faire part de leur avis concernant la mobilité dans leur milieu de vie.

Participez à la réunion citoyenne qui aura lieu **mercredi 10 novembre 2021 à 19h30** à la salle Patria sise Rue Cheraivoie, 6

Vous ne savez pas vous y rendre mais vous tenez à faire entendre votre avis ? Prenez contact avec l'Administration via :

- **Le Conseiller en Mobilité :** Monsieur Laurent CHABOT
laurent.chabot@viroinval.be – 060/31.00.44

- **L'Echevin de la Mobilité :** Monsieur François MATHY
francois.mathy@viroinval.be